



## GRANDES ÉCOLES

Le « pantouflage »  
bientôt limité **PAGE 8**

# Un décret pour limiter le « pantouflage »

Il pourrait mieux contrôler les départs dans le privé des fonctionnaires qui ont bénéficié d'études gratuites.

MARIE-ESTELLE PECH @MariEstellePech

**GRANDES ÉCOLES** Travailler dans le privé ou dans le public : énarques, polytechniciens et normaliens vont devoir trancher plus tôt. Mais cela suffira-t-il à garder notre élite administrative dans le giron de la fonction publique alors que ces beaux esprits la jugent peu attrayante ? Formés à prix d'or par la République - 83 000 euros par an pour un énarque - les hauts fonctionnaires tentés d'aller « pantoufler » dans une banque, une industrie ou une société de conseil se font symboliquement tancer via un projet de décret signé par la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, et le ministre de l'Économie, Michel Sapin. Il s'agit de durcir les conditions du « pantouflage », terme qui désigne le départ vers le secteur privé de fonctionnaires d'État avant la fin de leur engagement à servir celui-ci pendant une certaine durée, en contrepartie du bénéfice d'études gratuites et rémunérées. « Quand on s'engage dans ces écoles c'est bien pour servir la fonction publique. L'ENA n'est pas là pour former les entreprises du privé », a insisté Annick Girardin. Ce projet de décret est toujours « contesté », assure le ministre de la Fonction publique. Les couloirs de Bercy, peuplés d'énarques et de polytechniciens n'y goûteraient guère.

Ce décret doit s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, aux fonctionnaires issus des écoles d'application de l'École polytechnique, des ENS, de l'ENA, de Mines ParisTech et des Conservatoires du patrimoine. Les élèves continueront à devoir à l'État un engagement de dix ans de service dans la fonction publique. Et ils pourront prendre une disponibilité au bout de quatre ans pour travailler dans le privé,

comme auparavant. Mais la durée de cette disponibilité ne pourra désormais excéder quatre ans, contre dix ans auparavant. Ceux qui font le choix définitif du privé devront donc rembourser leur « pantoufle » plus tôt, ce terme définissant le remboursement partiel des « salaires » perçus pendant leur formation. Son montant variable, pouvant atteindre jusqu'à 60 000 euros à l'ENA, tournerait autour de 45 000 euros à Polytechnique.

L'annonce gouvernementale amuse cet énarque qui travaille à la direction d'une banque parisienne. « C'est une attitude très défensive de la part de l'État. Ils feraient mieux de réfléchir à la question de savoir pourquoi les fonctionnaires partent et comment bien réintégrer ceux qui reviennent. » Difficile de croire que ce décret permettra de tarir le flux car « quand un fonctionnaire part dans le privé, bien souvent il sait s'il reviendra ou non au bout de quatre ans ».

## Remplir les cases

De fait, quand un énarque se tient éloigné quelques années de l'État, les conditions de retour sont dures et on lui fait payer avec un placard dans un ministère ou une affectation dans une sous-préfecture peu attrayante. « Ceux qui reviennent sont considérés comme des losers qui n'ont pas réussi dans le privé », commente un énarque travaillant dans une société de conseil. Pour Daniel Keller, président des anciens de l'ENA, cette règle, qui ne « modifiera qu'à la marge » le pantouflage, ne répond pas à la véritable question de fond : « Quel parcours de carrière l'État est-il capable d'offrir sur l'ensemble d'une vie professionnelle ? Ce dernier n'offre pas toujours assez de perspectives d'évolution », affirme-t-il. Si moins de 5 % des anciens élèves de l'ENA exercent

des responsabilités politiques, 22 % travaillent ou ont travaillé en entreprise, notamment dans le secteur privé, au cours de leur carrière. Et 8 % ont quitté définitivement le secteur public, selon une étude de l'EHESS de 2014. À Polytechnique où seuls une minorité d'élèves se retrouvent ensuite ingénieurs dans les corps techniques de l'État, le constat est similaire. Pour Yves Demay, le délégué général de l'association des anciens X, il est « bien pour la collectivité nationale d'avoir la présence dans la haute fonction publique de personnes avec une pensée scientifique, rationnelle et pragmatique comme le sont souvent les ingénieurs », mais il regrette que la gestion des parcours et du bon emploi des compétences ne soit pas posée : « Une expérience en entreprise peut être très favorable pour de bonnes décisions, ensuite, dans l'administration. Les mobilités restent trop compliquées y compris entre les collectivités territoriales et l'État. La gestion des ressources humaines dans l'État est parfaite. Des améliorations seraient souhaitables pour que les jeunes apprécient pleinement leur travail dans l'administration et leur carrière pendant dix ans ou plus », estime-t-il. Une question cruciale alors que certaines places, chaque année, ne trouvent pas preneurs auprès des élèves polytechniciens comme dans le corps des ingénieurs des Ponts. Davantage que le salaire, plus attractif dans le privé, c'est selon lui, « la lourdeur administrative, les postes attribués de façon un peu aléatoire, sans tenir compte de leur avis, parce qu'il faut remplir les cases » qui déplaisent aux jeunes élèves. Et l'attractivité des carrières n'est pas davantage résolue du côté des normaliens qui délaissent de plus en plus le professorat... ■



Cérémonie de présentation et de passation du drapeau à l'École polytechnique entre les promotions 2013 et 2014, à Palaiseau.